

INSTITUT DE RECHERCHE EN DROITS HUMAINS (IRDH)

1044, avenue Kambove, Lubumbashi – Téléphone 00243 85 110 34 09 – 00243 85 819 59 96

www.irdh.co.za ; info@irdh.co.za; @irdh_officiel; @tshiswaka5

Bulletin électronique numéro 076 du 15 juillet 2017 / Information et éducation aux droits humains

Editeur responsable : Maître Tshiswaka Masoka Hubert

RDC : NOUVEAUX MEDIAS AU SERVICE DE LA DEMOCRATIE Formation des leaders d'opinions à l'usage responsable et stratégique des médias sociaux.

1. INTRODUCTION

L'IRDH ouvre la formation à l'usage stratégique et responsable de Twitter, Facebook, LinkedIn, WhatsApp et YouTube aux leaders d'opinion et de promotion des droits de la femme. Car, des leaders d'opinions dissidentes ne savent plus communiquer aisément par les médias traditionnels. Et, beaucoup de ceux qui sont en ligne se livrent aux *fake news* et atteintes aux droits des tiers.

L'IRDH milite pour « *une société congolaise juste et digne d'une vie humaine, dans laquelle les personnes exercent et jouissent de leurs droits et libertés fondamentaux* ». Il défend la liberté d'expression d'opinions diverses qui ne sont pas nécessairement les siennes.

En effet, les droits et libertés d'opinion, d'expression, de conscience, de pensée, de manifestation pacifique, de réunion ainsi que le droit à l'information sont mis à rude épreuve. Les médias publics sont réservés à l'opinion du régime en place, les médias confessionnels sont réservés aux croyants et ceux dits commerciaux exigent des paiements. Cet état de chose bloque la liberté d'expression.

Le contexte politique actuel amène à réfléchir sur trois questions fondamentales : (i) Pourquoi promouvoir les droits humains ? (ii) Comment le faire ? Et (iii) Quel en serait le contenu ?

2. POURQUOI LA PROTECTION DES DROITS ET LIBERTES D'EXPRESSION ?

L'IRDH se fonde sur la poursuite de la **vision d'une société congolaise juste et digne**. Un Etat où les trois pouvoirs traditionnels sont partagés entre des institutions prévalant sur des individus et fonctionnant sur base d'une Constitution respectée par tous.

3. COMMENT LE FAIRE ?

L'apprentissage des nouvelles technologies de communication et de l'information au grand public, faciliterait aisément la promotion et la protection des droits humains. Les Medias sociaux et les réseaux sociaux sont devenus incontournables dans la vie quotidienne moderne.

4. QUOI, QUEL CONTENU ?

Il convient de bien articuler les questions relatives aux droits humains, en rapport avec le contexte local. Le respect des droits civils et politiques constitue le gage de la bonne gouvernance politique, économique et sociale. Par contre, leur abus affecte l'exercice et la jouissance.

Par exemple, le Dialogue de décembre 2016 a relevé que des opposants sont contraints à l'exil, détenus ou poursuivis pour des raisons politiques. Les ONGDH ont aussi documenté la répression des libertés d'expression d'opinions politiques, de pensée et de conscience.

La conséquence de ce comportement abusif affecte le droit à la paix (trop de déplacés internes et réfugiés), au bien-être économique (prix en hausse), à un travail décent (chômage élevé), à une éducation formelle (monnayage de l'éducation), à la santé (hôpitaux délabrés), aux infrastructures de base (rareté de l'eau, de l'électricité, des routes), de même qu'il augmente des abus contre les femmes (viols), des enfants (violences et tortures).

APPEL ET MOBILISATION DE FONDS

- Les portes sont ouvertes aux leaders d'opinions, sans distinction aucune, à l'apprentissage de l'usage stratégique, intensif et responsable des medias sociaux et la création des réseaux.
- Le programme et conditions de formation sont disponibles en écrivant à info@irdh.co.za
- **UN SOUTIEN FINANCIER A L'ORGANISATION DE CETTE FORMATION SERA APPRECIÉ.**